



Dossier OF-Fac-OtherComm-H109-2016-01 01
Le 22 juillet 2016

Monsieur Shawn Gowrie
Technicien en réglementation
Husky Oil Operations Limited
C. P. 6525, succursale D
707, Huitième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3G7
Télécopieur : 403-298-7464
Courriel : shawn.gowrie@huskyenergy.com

Maître Susan Anderson
Vice-présidente du contentieux
Husky Oil Operations Limited
C. P. 6525, succursale D
707, Huitième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3G7
Télécopieur : 403-298-6798
Courriel : susan.anderson@huskyenergy.com

**Avis d'audience sur la cessation d'exploitation MHW-006-2016
Husky Oil Operations Limited (Husky)
Cessation d'exploitation du réseau pipelinier d'injection d'eau salée Marsden**

Monsieur, Maître,

Le 5 mai 2016, l'Office national de l'énergie a reçu une demande de Husky aux termes de l'alinéa 74(1)d) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de l'article 50 du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* visant la cessation d'exploitation du réseau pipelinier d'injection d'eau salée Marsden (le projet).

L'Office tiendra une audience publique pour étudier le projet présenté.

Processus d'audience

Husky est tenue de signifier l'avis d'audience sur la cessation d'exploitation ci-joint (l'avis) **au plus tard à midi (heure de Calgary) le 8 août 2016**, comme le précise le tableau des étapes du processus d'audience publique qui y est intégré. L'avis doit être signifié à toutes les personnes susceptibles d'être touchées par le projet, dont les suivantes :

- les propriétaires fonciers;
- les locataires;
- les preneurs à bail;
- les utilisateurs et les occupants;

.../2

- les groupes autochtones;
- les organismes gouvernementaux intéressés (p. ex., municipalités, provinces, etc.);
- les expéditeurs tiers;
- les autres personnes recensées par Husky.

Pour de plus amples renseignements sur l'audience ou sur le processus s'y rapportant, prière de communiquer avec Edith Pritchard, agente de réglementation, au 403-403-221-3240, ou Danielle Comte, agente de réglementation, au 403-604-0289, ou, sans frais au 1-800-899-1265.

Veillez agréer, Monsieur, Maître, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

Pièce jointe

**Avis d'audience sur la cessation d'exploitation
MHW-006-2016****Husky Oil Operations Limited (Husky)**

Demande de cessation d'exploitation du réseau pipelinier d'injection d'eau salée Marsden (le projet) présentée aux termes de l'alinéa 74(1)d) de la Loi sur l'Office national de l'énergie et de l'article 50 du Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres

Demande

Le 5 mai 2016, Husky a déposé une demande visant la cessation d'exploitation du réseau pipelinier d'injection d'eau salée Marsden. À environ 47 kilomètres au sud de Lloydminster, à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan, ce réseau est entièrement situé sur des terres privées et regroupe quatre pipeline d'approvisionnement en eau salée présentant les caractéristiques techniques suivantes :

Nom du pipeline	Emplacement	Longueur (km)	Diamètre extérieur (mm)
Canalisation 1 AB 9704	De la coordonnée 09-25-044-01 W4 à la coordonnée 09-25-044-01 W4	0,440	88,90
Canalisation 2 AB 9704	De la coordonnée 09-25-044-01 W4 à la coordonnée 09-25-044-01 W4	0,400	88,90
Canalisation 1 SK 280600	De la coordonnée 07-28-044-28 W3 à la coordonnée 10-28-044-28 W3	0,523	88,90
Canalisation 2 SK 280600	De la coordonnée 07-28-044-28 W3 à la coordonnée 07-28-044-28 W3	0,230	88,90

Dans sa demande, Husky indique que le propriétaire précédent a exécuté les travaux de cessation d'exploitation pour le projet le 9 octobre 2002 sans l'autorisation de l'Office national de l'énergie.

Mode de participation

L'Office tiendra une audience publique pour examiner le projet. Le tableau qui suit précise les étapes procédurales de cette audience. L'Office invite toute personne susceptible d'être touchée par la demande qui souhaite prendre part au processus d'audience à lui transmettre une lettre à cette fin au plus tard le **29 août 2016**. La lettre doit inclure ce qui suit :

- la référence au présent avis d'audience sur la cessation d'exploitation;
- le nom, l'adresse postale et le numéro de téléphone de l'auteur, ainsi que le nom de l'organisation qu'il représente, le cas échéant;

.../2

- le point de vue de l'auteur quant aux effets que le projet aurait sur lui;
- tout document ou matériel que l'auteur juge utile pour expliquer ou appuyer son point de vue.

La lettre et les documents à l'appui doivent être transmis à l'Office en utilisant la fonction « Déposer une demande ou un document » sur son site Web ou encore lui être envoyés par la poste, par télécopieur ou par service de messagerie aux coordonnées suivantes :

Secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803

Il faut aussi signifier la lettre et les documents à l'appui aux personnes suivantes à Husky :

Monsieur Shawn Gowrie
Technicien en réglementation
Husky Oil Operations Limited
C. P. 6525, succursale D
707, Huitième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3G7
Télécopieur : 403-298-7464
Courriel : shawn.gowrie@huskyenergy.com

Maître Susan Anderson
Vice-présidente, contentieux
Husky Oil Operations Limited
C. P. 6525, succursale D
707, Huitième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3G7
Télécopieur : 403-298-6798
Courriel : susan.anderson@huskyenergy.com

Processus d'audience

Le tableau qui suit résume les étapes du processus d'audience publique. Il précise les dates limites pour le dépôt et la signification de documents, ainsi que la partie responsable.

Étape	Personne responsable	Date limite (midi, heure de Calgary)
Signification de l'avis d'audience sur la cessation d'exploitation aux personnes susceptibles d'être touchées	Husky	Le 8 août 2016
Dépôt devant l'Office d'une confirmation que l'avis d'audience sur la cessation d'exploitation a été signifié (avec la liste des personnes signifiées)	Husky	Le 8 août 2016
Dépôt d'une lettre auprès de l'Office et envoi d'une copie à Husky (de plus amples renseignements à l'intention des participants sont fournis plus loin)	Personnes intéressées susceptibles d'être touchées par le projet	Le 29 août 2016
Dépôt de la réplique aux lettres transmises à	Husky	Le 13 septembre 2016

l'Office et signification d'une copie à toutes les personnes ayant déposé une telle lettre		
--	--	--

Une fois en possession des documents déposés par les parties, l'Office pourrait rendre une décision sur la demande de cessation d'exploitation de Husky ou établir un autre processus pour traiter cette demande.

Complément d'information

Le Programme d'aide financière aux participants (PAFP) de l'Office prévoit une aide financière pour favoriser la participation à l'audience publique. Le montant de l'enveloppe sera annoncé lorsque l'Office connaîtra le degré d'intérêt suscité par la demande. Pour un complément d'information sur le PAFP, consulter le site www.neb-one.gc.ca/pfp.

Pour de plus amples renseignements sur l'audience ou sur le processus s'y rapportant, prière de communiquer avec Edith Pritchard, agente de réglementation, au 403-403-221-3240, ou Danielle Comte, agente de réglementation, au 403-604-0289, ou, sans frais au 1-800-899-1265.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young